

Conditions générales de vente

Village Nature Le Maury

Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le Village Nature Le Maury, nous vous demandons de lire attentivement les conditions générales ci-dessous. Ces conditions régissent les ventes de séjours et sont valables au moment où la commande est passée. Le fait de réserver un séjour implique l'adhésion complète à nos conditions générales.

CONDITIONS DE RÉSERVATION

La réservation devient effective uniquement avec l'accord du Village Nature Le Maury (ci après nommé « le Village »), après réception de l'acompte et après réception soit du contrat de réservation dûment complété et signé, soit après acceptation des conditions générales de vente lors de la réservation en ligne.

En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde au plus tard 30 jours avant la date du début du séjour par le client, le Village se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer l'hébergement à nouveau à la location.

Les réservations ne lient le client et Village Nature Le Maury, que si Village Nature Le Maury les a acceptées, ce que Village Nature Le Maury est libre de faire ou de refuser, en fonction de la disponibilité, et d'une façon générale, de toutes circonstances de nature à nuire à l'exécution de la réservation effectuée.

La réservation d'un emplacement de camping ou d'une location est faite à titre strictement personnel. Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation sans le consentement préalable du Village.

Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents ou tuteurs légaux.

RÉSERVATIONS DE GROUPE

Pour toute demande de réservation de groupe, vous devez impérativement contacter le Village Nature Le Maury par téléphone, par e-mail ou via notre

rubrique "**NOUS CONTACTER.**" Le Village Nature Le Maury se réserve le droit d'étudier la demande de réservation avant acceptation ou refus de celle-ci.

TARIFS ET TAXE DE SÉJOUR

Les prix indiqués sont valables pour la saison à venir.
Ils s'entendent en euros, TVA incluse.

Dépôt de garantie

Pour tout séjour en locatifs (gîtes et chalets), un dépôt de garantie de 100€ pour les chalets et de 200€ pour les gîtes sera demandé au plus tard le jour de l'arrivée au Village Nature Le Maury.

Son versement pourra être effectué par carte bancaire, chèque ou espèces.

Ce dernier sera restitué dans son intégralité le jour du départ ou au plus tard sous quinze jours, après un contrôle de ménage et un état des équipements satisfaisant. Dans le cas contraire, le dépôt de garantie sera prélevé proportionnellement au frais engagés pour la remise en état ou le remplacement à valeur neuve de l'objet dégradé.

Les dégradations supérieures à la somme versée comme dépôt de garantie seront à la charge du Client après imputation du dépôt de garantie.

En cas de dépôt de garantie en espèces et si le Client souhaite se voir restituer le montant immédiatement après son départ, il lui appartiendra de prendre rendez-vous au plus tard la veille de son départ afin de réaliser un état des lieux de son hébergement.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Locatifs (gîtes, lodges et chalets) et tentes suspendues :

Pour les réservations de locatifs (gîtes et chalets) et tentes suspendues effectuées un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard le jour du début de séjour.

En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation ou du solde au plus tard au début du séjour par le client, le Village se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le Village Nature Le Maury informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

Emplacements :

Pour les réservations, un acompte de 25 % du prix du montant des prestations réservées doit être réglé dès la réservation. Le solde doit être payé au plus tard la veille du départ.

En cas de non-paiement de l'acompte à la réservation, le Village se réserve le droit d'annuler la réservation et de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTION

Conformément à l'article L.221-28 du code de la consommation, le Village Nature Le Maury informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

ANNULATION ET MODIFICATIONS

1. Modification de votre réservation

Le client peut demander la modification de son séjour au Village Nature Le Maury (dates, type d'hébergement) sur demande écrite auprès du Village Nature Le Maury (courrier ou e-mail) dans la mesure des disponibilités et possibilités. Aucun report ne sera accepté sur la saison suivante. À défaut de modification, le client devra effectuer son séjour dans les conditions initiales de réservation ou l'annuler dans les conditions décrites ci après.

Toute demande d'augmentation de la durée du séjour sera réalisée selon disponibilités et selon les tarifs en vigueur.

Toute demande de diminution de la durée du séjour est considérée comme une annulation partielle et sera soumise aux modalités d'annulation et interruption de séjour.

2. Prestations non utilisées

En cas de séjour interrompu ou abrégé pour l'une des raisons suivantes :

Fermeture des frontières par décision administrative

Fermeture administrative du camping

Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir d'un montant correspondant aux nuits non consommées, valable deux ans, sera émis par le Village Nature Le Maury. En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant.

Pour les locatifs (gîtes, lodges et chalets) et tentes suspendues, en dehors des raisons mentionnées ci-dessus, tout séjour interrompu ou abrégé (arrivée tardive, départ anticipé) du fait du client ne pourra pas donner lieu à un remboursement ou à un bon à valoir.

Pour les emplacements, l'acompte pour la totalité du séjour n'est pas remboursable.

Le client sera remboursé du montant correspondant au solde des nuits non consommées uniquement. L'acompte des nuits non consommées reste dû et ne donnera lieu à aucun remboursement.

3. Annulation du fait du Village Nature Le Maury

En cas d'annulation du fait du Village Nature Le Maury, sauf en cas de force majeure, les sommes versées pour la réservation seront totalement remboursées. Cette annulation ne pourra cependant pas donner lieu au versement de dommages et intérêts.

4. Annulation du fait du client

Toute demande d'annulation devra obligatoirement être communiquée par e-mail ou par courrier à l'adresse postale du Village Nature Le Maury. Les annulations transmises par téléphone ne pourront pas être prises en compte. Toute annulation entraîne la résiliation de la réservation et le camping se réserve le droit de proposer à nouveau l'hébergement à la location.

- En cas d'annulation de la part du client pour l'une des raisons suivantes :

Fermeture des frontières par décision administrative

Fermeture administrative du camping

Limitation des déplacements à un nombre de kilomètres par décision administrative ne permettant pas de venir au camping

Un bon à valoir, d'un montant correspondant à l'intégralité des sommes versées, valable deux ans, sera émis par le camping.

En cas de refus de la part du client de ce bon à valoir, il sera remboursé, sur demande, du montant correspondant.

- Pour toutes autres raisons et dans le cas d'une location de gite(s) ou chalet(s), lodge(s) et tentes suspendues :

Annulation avant le début de séjour :

L'acompte de 25% du montant du séjour sera conservé par le Village Nature Le Maury au titre des frais d'annulation.

Si le solde a été versé, les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées.

Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un bon à valoir d'une valeur supérieure à l'acompte : l'acompte de 25% du montant du séjour sera conservé par le Village Nature Le Maury à titre de frais d'annulation.

Un nouveau bon à valoir non remboursable d'une durée de 2 ans utilisable dans le Village Nature Le Maury sera émis avec un montant du bon à valoir initial déduction faite de l'acompte de 25%.

Le reste des sommes versées autres que le bon à valoir sera remboursé.

En cas d'annulation du séjour, le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier.

Dans ce cas, un bon à valoir non remboursable d'une durée de validité de 2 ans, utilisable au Village Nature Le Maury sera établi du montant des sommes versées en Chèque vacances, déduction faite de l'acompte, selon les conditions indiquées ci-dessus.

- Pour toutes autres raisons et dans le cas d'une location d'emplacement(s):

Annulation jusqu'à la date de début de séjour :

L'acompte de 25% du montant du séjour sera conservé par le Village Nature Le Maury au titre des frais d'annulation. Les sommes versées, déduites du montant de l'acompte, seront remboursées.

Si le paiement a été effectué en partie ou en totalité avec un bon à valoir d'une valeur supérieure à l'acompte : l'acompte de 25% du montant du séjour sera conservé par le Village Nature Le Maury à titre de frais d'annulation.

Un nouveau bon à valoir non remboursable d'une durée de 2 ans utilisable dans le Village Nature Le Maury sera émis avec un montant du bon à valoir initial déduction faite de l'acompte de 25%.

Le reste des sommes versées autres que le bon à valoir sera remboursé.

Si le client ne se présente pas dans les 24 heures suivant le début de la date de son séjour et sans en avoir informé le camping par courrier ou par e-mail au préalable, la réservation sera considérée comme annulée par le client.

En cas d'annulation du séjour, le montant réglé en chèques vacances ne peut faire l'objet d'aucun remboursement conformément à l'article L.112-14 I. du Code monétaire et financier. Dans ce cas, un bon à valoir non remboursable d'une durée de validité de 2 ans, utilisable au Village Nature Le Maury sera établi du montant des sommes versées en Chèque vacances, déduction faite éventuellement de l'acompte, selon les conditions indiquées ci-dessus.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Durant le séjour, le Client s'engage à respecter le règlement intérieur du Village Nature Le Maury, lequel est disponible / affiché à la réception.

Ces prescriptions sont applicables à toute personne résidant avec lui ou sous sa responsabilité. Sauf mention contraire dans le règlement intérieur du Village Nature Le Maury ou autorisation expresse du Village Nature Le Maury, l'installation d'une toile de tente est interdite sur les emplacements d'hébergement locatif. Dans le cas du non-respect patent de ce règlement, le Directeur du site pourra prendre des sanctions pouvant aller jusqu'à la résiliation du contrat et spécialement en cas d'attitude perturbatrice contraire au calme et à la sérénité de l'accueil ou en cas de comportement violent, de propos injurieux, racistes ou menaçants proférés à l'encontre des autres Clients, du personnel du Village Nature Le Maury ou de ses partenaires ou fournisseurs. Le Client est informé que l'accès au logement pourra également lui être refusé.